



Calais-Douvres, le 25 juin 2004

Orange et SeaFrance inaugurent aujourd'hui le premier service continu de téléphonie mobile entre la France et la Grande-Bretagne

Grâce au réseau Orange, les passagers des ferries SeaFrance bénéficient désormais de tous les services de leur mobile pendant toute la durée de la traversée

En signant ce partenariat, SeaFrance et Orange ont souhaité améliorer la qualité de service offerte aux voyageurs - touristes ou professionnels - en leur permettant d'utiliser leur mobile pendant les traversées. SeaFrance est la seule compagnie à proposer ce service aux voyageurs. Inauguré aujourd'hui à bord du *SeaFrance Rodin*, ce service sera progressivement étendu aux navires SeaFrance Manet et SeaFrance Cézanne.

Jusqu'à présent, les opérateurs de téléphonie mobile ne pouvaient garantir la qualité des communications GSM/GPRS sur la Manche qu'aux abords des côtes françaises ou britanniques. Aussi, pour répondre aux attentes des utilisateurs, Orange a mis au point une solution capable de supporter l'émission et la réception d'appels en « zone bleue » (zone en mer non couverte par les antennes GSM). Cette solution est une réelle innovation technologique qui a fait l'objet d'un dépôt de brevet européen.

Les voyageurs SeaFrance, clients Orange, peuvent maintenant utiliser leur mobile pendant toute la durée de la traversée dans les espaces passagers des ferries et profiter de tous les services de leur mobile (téléphonie, envoi et réception de SMS, de photos, consultation de ses mails, etc.). Grâce à cette solution, ils bénéficient ainsi d'un service identique à celui offert aux frontières terrestres.

En partant de France, ils sont reliés au réseau Orange France pendant la première moitié de la traversée (eaux territoriales françaises). Puis le réseau Orange UK prend le relais, assurant ainsi une couverture totale avec une qualité aussi bonne que celle à terre.

Les clients des autres opérateurs bénéficient également d'une couverture nettement optimisée. S'ils sont français par exemple, ils peuvent communiquer en toute simplicité via le réseau Orange UK dès qu'ils atteignent les eaux territoriales britanniques, alors même que le réseau de leur opérateur n'est plus accessible.

Bien entendu, cette solution fonctionne également dans l'autre sens, pour les voyageurs SeaFrance effectuant la traversée Douvres-Calais, qu'ils soient clients Orange UK ou d'autres opérateurs.

Pour des raisons réglementaires, et pour que les clients sachent qu'ils changent de réseau et de conditions tarifaires, une communication établie au départ sur le réseau français ou britannique sera automatiquement interrompue au moment du changement de réseau. Il suffit alors d'établir à nouveau la communication.



.../...

Ce service est gratuit. Tant que le client est connecté au réseau de son opérateur, il paye le prix habituel d'une communication mobile. Ensuite, c'est le tarif des appels en «roaming»* qui s'applique.

Pour utiliser leur mobile sur un réseau étranger, les clients doivent contacter au préalable le service clients de leur opérateur. Chez Orange, l'option « Orange sans frontière » est gratuite pour tous les clients. Il suffit d'en faire la demande 48 heures avant son départ.

* Roaming : Service permettant l'utilisation de son mobile depuis l'étranger sans avoir à changer de numéro. Il se construit sur la base d'accord d'itinérance bilatéraux entre les opérateurs de téléphonie mobile. Une communication établie en roaming, c'est à dire, à l'étranger fait l'objet d'une tarification spécifique.

A propos d'Orange France

Orange regroupe toutes les activités de téléphonie mobile du groupe France Télécom. Orange est leader en France avec 48,8% de part de marché et 20,4 millions de clients au 31 mars 2004.

A propos de SeaFrance

SeaFrance est le seul pavillon français entre les deux plus grands ports de passagers du monde. Elle dispose du seul ferry neuf sur Calais-Douvres, et lancera le SeaFrance Berlioz en février 2005.

**Un dossier de presse complet est disponible sur www.seafrance.com
et dans l'espace dédié aux Journalistes sur www.francetelecom.com**

Contacts presse :

France Télécom / Orange: 01 44 44 93 93

SeaFrance : 01 53 35 11 70

- Nilou du Castel
nilou.ducastel@francetelecom.com
- Louis-Michel Aymard
louismichel.aymard@francetelecom.com

Muriel Mironneau
mmironneau@seafrance.fr



Fiche réglementaire des services de téléphonie mobile dans l'environnement maritime

La réglementation dans les eaux territoriales

Le territoire national, sur lequel chaque administration d'Etat a autorité, comprend la terre et les eaux territoriales. Autrement dit, les eaux territoriales ont, pour les services mobiles, le même statut que le sol national.

Dans les eaux territoriales de son pays, un client de téléphonie mobile doit être sur le réseau national de son opérateur. Il ne doit pas être en roaming*. En dehors de ces eaux territoriales, il peut passer en roaming* sur les réseaux des opérateurs étrangers.

De la même manière, un opérateur «sans licence nationale » ne peut pas détenir un équipement en service dans les eaux territoriales. Par exemple, un opérateur anglais ou international n'a pas le droit d'installer une antenne relais ou un répéteur en activité dans les eaux territoriales françaises. De même, les opérateurs français ne doivent pas avoir une antenne relais ou un répéteur allumé dans les eaux territoriales de la Grande-Bretagne.

NB : Dans la Manche, les eaux territoriales françaises s'étendent jusqu'à la frontière virtuelle qui sépare les deux pays, à mi-distance des côtes (soit à environ 21km de Douvres et de Calais). Ensuite, ce sont les eaux territoriales britanniques.

Les réglementeurs dans la Manche

France : ANFR – Agence Nationale des Fréquences.
Royaume Uni : OFCOM (ex Radiocom Agency).

Règles fixées par OFCOM et ANFR

En remplacement de l'accord de Vienne, des protocoles d'accords bilatéraux ont été signés entre les administrations de France et du Royaume-Uni les 14 mai 1998 et 20 avril 2000 pour fixer les règles d'émission de fréquences. Ces accords complètent les textes de loi de chacun des états.

Ces accords ont comme objectifs :

- de garantir la qualité des communications en empêchant les réseaux anglais et français de se « brouiller »
- de garantir les droits des clients en garantissant l'accès au réseau de chaque opérateur dans les eaux nationales.

C'est ainsi que les niveaux du signal d'émission des fréquences de chaque antenne relais installée en bord de côte ne doivent pas dépasser 11 dB μ V/m soit un champ de moins de 126 dBm pour le 900 MHz et de moins 131 pour le 1800 MHz.

* Roaming : Service permettant l'utilisation de son mobile depuis l'étranger sans avoir à changer de numéro. Il se construit sur la base d'accord d'itinérance bilatéraux entre les opérateurs de téléphonie mobile. Une communication établie en roaming, c'est à dire, à l'étranger fait l'objet d'une tarification spécifique.





Fiche technique

La solution consiste à :

- 1- Paramétrer les antennes-relais existantes sur les côtes françaises et anglaises.
- 2- Equiper les ferries de « répéteurs intelligents » qui, en fonction de la position du ferry, amplifient le signal émis par les antennes-relais de la côte française ou de la côte britannique.
- 3- Le paramétrage du réseau à terre et celui des répéteurs est réalisé de façon à réaliser un réseau « intégré » de bout en bout, garantissant une qualité d'émission et de réception optimale.

Cette innovation technologique permet de respecter la réglementation en vigueur et les protocoles d'accords entre les administrations de la France et du Royaume-Uni (voir fiche réglementaire). En effet, tant qu'il est dans son pays (eaux territoriales comprises), un client ne doit pas être en roaming*, mais sur le réseau de son opérateur.

La technologie utilisée (Timing Advanced + répéteurs à bande sélective) permet d'éteindre ou d'allumer les répéteurs en fonction de la position du ferry par rapport à la frontière. Ainsi, grâce à un paramétrage précis :

- Dans les eaux territoriales françaises, seul le répéteur Orange France est en fonctionnement.
- Sur la bande de recouvrement au niveau de la frontière, les deux répéteurs sont allumés.
- Dans les eaux territoriales britanniques, le répéteur Orange France s'éteint et seul le répéteur Orange UK reste allumé.

Le roaming* entre les deux réseaux s'effectue donc avec un excellent niveau de qualité.

* Roaming : Service permettant l'utilisation de son mobile depuis l'étranger sans avoir à changer de numéro. Il se construit sur la base d'accord d'itinérance bilatéraux entre les opérateurs de téléphonie mobile. Une communication établie en roaming, c'est à dire, à l'étranger fait l'objet d'une tarification spécifique.

Une couverture pendant toute la traversée grâce à Orange et SeaFrance

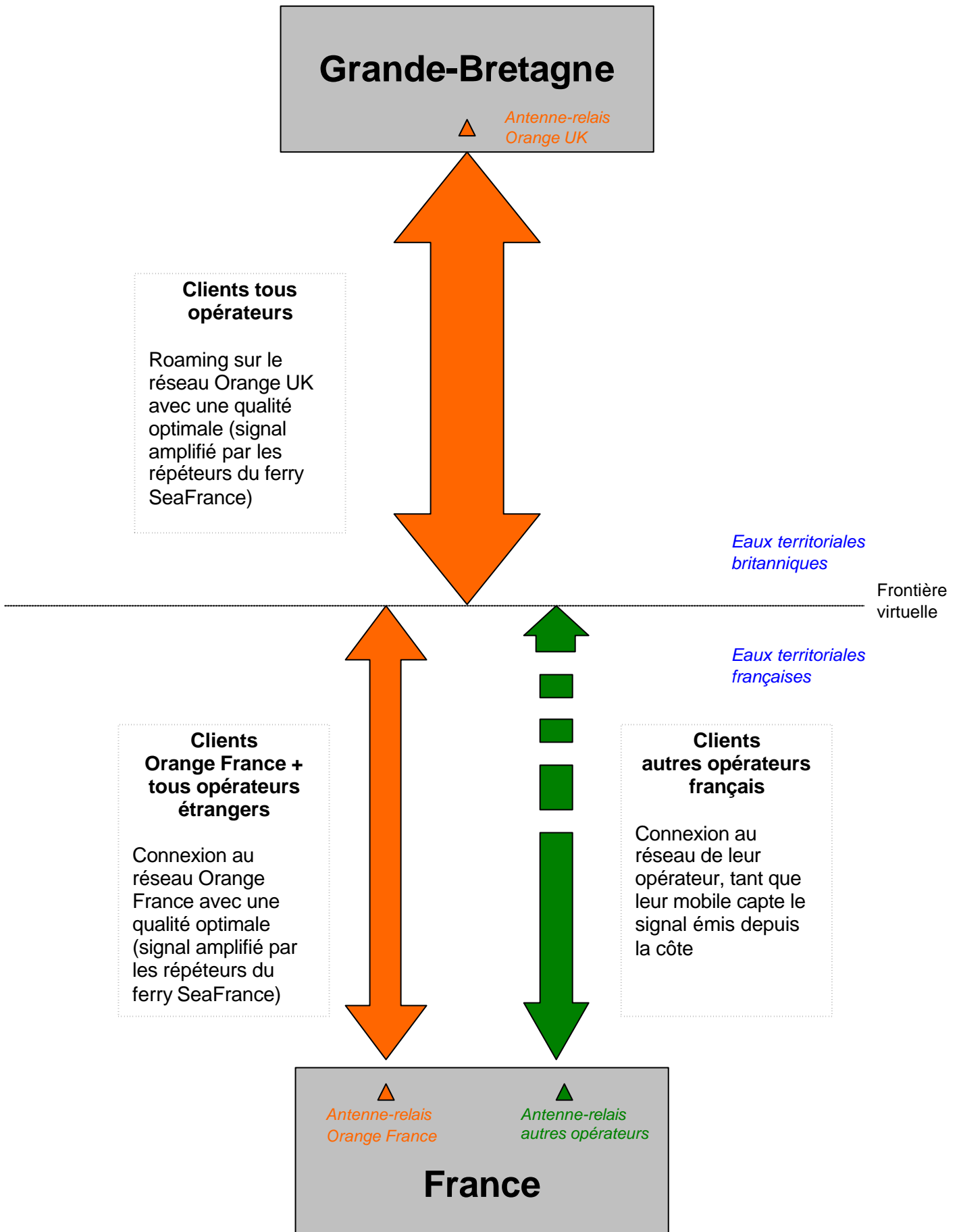
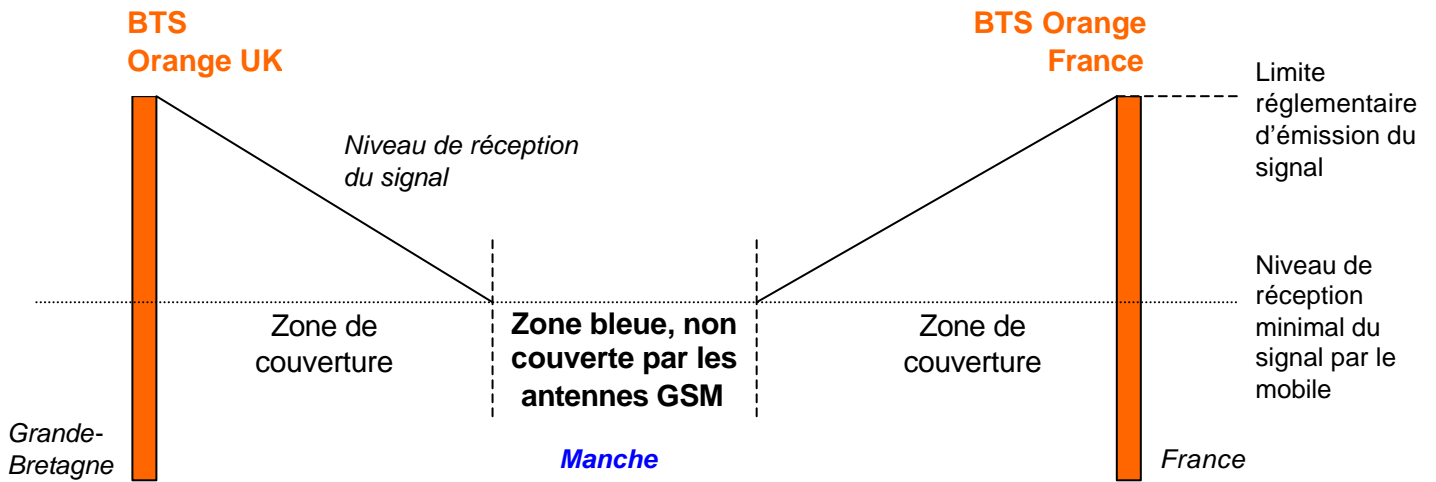
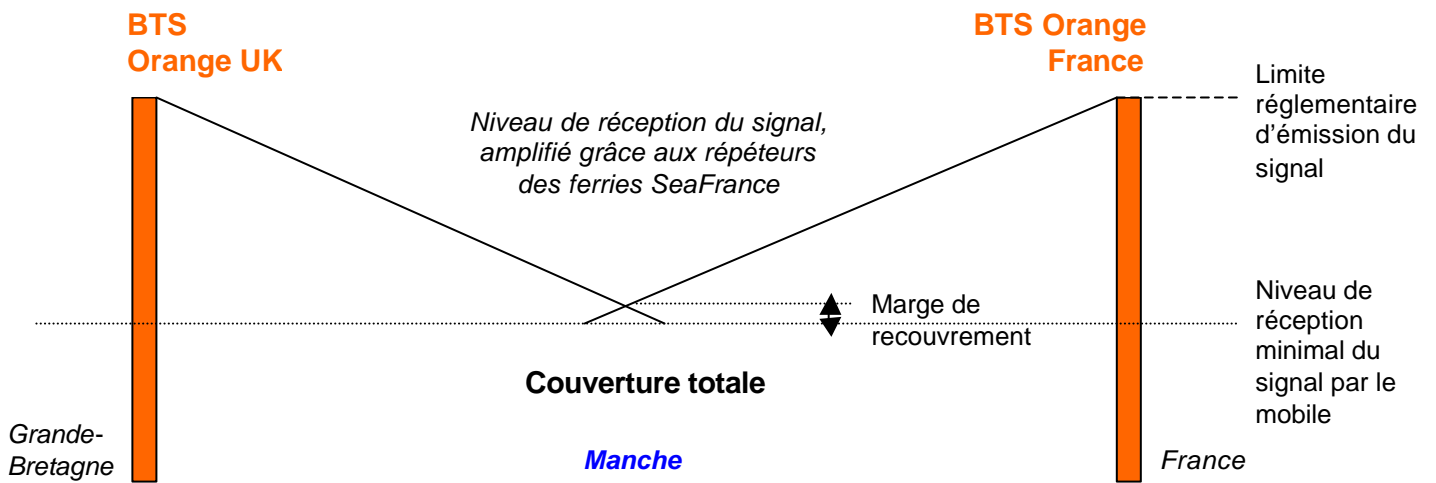


Schéma technique – diffusion du signal GSM/GPRS dans la Manche

AVANT



AUJOURD'HUI





Pour un monde **sans frontière**, Orange offre à tous ses clients une **couverture internationale** sur plus de **190 pays et destinations** pour leurs vacances à l'étranger

Changer de pays sans changer ses habitudes

Prévenir qu'on est arrivé, envoyer la photo de Big Ben, garder le contact en mots et en images : envoyer ses SMS et MMS depuis l'étranger comme en France.

L'option **Orange sans frontière** est **gratuite**. Elle assure la continuité des services Orange à l'étranger.

Orange sans frontière permet d'appeler, d'être appelé, de consulter sa messagerie vocale ou encore d'appeler son service client depuis plus de 190 pays et destinations dans le monde.

Les clients profitent également d'une couverture internationale en constante évolution pour un usage optimal des services **Orange World (services multimédia sur son mobile Orange)**.

Gratuite et illimitée dans le temps Orange sans frontière est automatiquement active pour les clients compte mobile et mobicarte.

Pour les clients forfaits ajustable et Orange pro, il suffit d'en faire la demande 48 heures avant leur départ auprès de leur service client (700 ou 0 825 005 700).

Du 10 juin au 18 août 2004 l'**option voyage** vous offre
20% de réduction sur vos appels depuis l'étranger.

En choisissant cette offre en série limitée les clients bénéficient de 12 minutes de communication depuis la plupart des pays européens et les DOM vers la France métropolitaine, valables 30 jours, pour 10 euros au lieu de 12,50 euros.

La souscription s'effectue simplement auprès du service client ou sur www.orange.fr pour les abonnés aux forfaits ajustables et Orange pro et souscription au 220 depuis la France métropolitaine et au #123# pour les clients mobicarte et compte mobile